

# PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

élus : 19

Conseillers

en fonction : 19

Séance du 26 janvier 2015

Sous la Présidence de GROSSKOST Alain.

\*\*\*\*\*

Conseillers

présents : 17

Membres présents : MM. GROSSKOST, GRUBER, NORTH, BLAIZEAU, HELLER, BERNHARD, ESCOUBET, MEYER, WALCH COLIN, Mmes LETZ, GARDONCINI, GEYER, MAYER, BERST, ORTIZ, MARQUES.

Membres excusés : Mmes MASTIO, MELLINGER./.

Membres bénéficiant d'une procuration : Mmes GEYER, MARQUES. /.

Secrétaire de séance: M. HELLER.

## **1./ APPROBATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE KOCHERSBERG-ACKERLAND-LES CHATEAUX 2015/2017.**

Monsieur le Maire de ITTENHEIM expose dans le détail les objectifs et les orientations du contrat de territoire Kochersberg-Ackerland-Les Châteaux qui sera signé prochainement par le Conseil Général du Bas-Rhin avec les communes et les communautés de communes.

Il rappelle que ce 2<sup>ème</sup> contrat de territoire définit comme le précédent, mais pour une durée de trois ans, les aides apportées par le Conseil Général aux opérations d'investissement des communes et intercommunalités. A ce titre, les projets prioritaires portés par la commune sont inscrits dans ce contrat pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Il indique que le Conseil Général a approuvé les termes de ce contrat lors de sa réunion de la Commission Permanente du 1<sup>er</sup> décembre 2014. Il sollicite l'autorisation du conseil municipal de signer ce document.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **approuve le contrat de territoire Kochersberg-Ackerland-Les Châteaux conclu pour la période 2015-2017.**
- **autorise le maire à signer le contrat de territoire Kochersberg-Ackerland-Les Châteaux.**

## **2./ Mise en accessibilité d'un établissement recevant du public - EGLISE; D.E.T.R. et plan de financement**

Après avoir examiné les édifices à mettre en conformité au regard des règles d'accessibilité, M. Bernard BLAIZEAU, Président de la Commission des Travaux, propose de retenir pour 2015, le programme de mise en accessibilité de l'église.

Parmi les travaux relevés par l'organisme de contrôle, la municipalité a retenu la réalisation d'une rampe d'accès au niveau de l'entrée latérale complétée d'un drainage de cette façade du bâtiment, et d'une place de stationnement réservée, pour un montant total de 44.446,08 € TTC.

Considérant l'importance du coût de ces derniers, les autres interventions préconisées - aménagement des circulations et de l'éclairage, et diverses améliorations acoustiques et agencements intérieurs – seront pris en compte ultérieurement.

Le coût total de l'intégralité du programme aurait été de 67.649,60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- la réalisation des travaux retenus et leur inscription au budget 2015,
- de présenter une demande de subvention au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux auprès des services de l'Etat ;
- d'engager les consultations et ces travaux après accord de ces services sur présentation d'un avant-projet.

M. Daniel GRUBER, Président de la Commission des Finances présente le plan de financement :

	Dépenses TTC	Recettes
Travaux d'accès depuis les abords jusqu'au bâtiment	26.800,00	
Drainage	8.474,66	
Imprévus 5%	<u>1.763,74</u>	
SOUS – TOTAL HT :	37.038,40	
TVA 20% :	<u>7.407,68</u>	
TOTAL TTC :	44.446,08	
Subventions :		
- D.E.T.R.		14.815,36
- Autres aides		0,00
Auto financement		29.630,72
Emprunt		0,00
<b>TOTAL du programme :</b>	<b>44.446,08</b>	<b>44.446,08</b>

### **3./ Mise en accessibilité d'un établissement recevant du public – GROUPE SCOLAIRE; D.E.T.R. et plan de financement**

Après avoir examiné les édifices à mettre en conformité au regard des règles d'accessibilité, M. Bernard BLAIZEAU, Président de la Commission des Travaux, propose de retenir pour 2015, le programme de mise en accessibilité du Groupe Scolaire LE PETIT PRINCE.

Parmi les travaux relevés par l'organisme de contrôle, la municipalité a retenu la réalisation de diverses interventions quant aux accès, aux circulations principales et aux sanitaires, pour un montant total de 35.910,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- la réalisation des travaux retenus et leur inscription au budget 2015,
- de présenter une demande de subvention au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux auprès des services de l'Etat ;
- d'engager les consultations et ces travaux après accord de ces services sur présentation d'un avant-projet.

M. Daniel GRUBER, Président de la Commission des Finances présente le plan de financement :

	Dépenses TTC	Recettes
Travaux d'accès depuis les abords jusqu'au bâtiment	28.500,00	
Imprévus 5%	<u>1.425,00</u>	
SOUS – TOTAL HT :	29.925,00	
TVA 20% :	<u>5.985,00</u>	
TOTAL TTC :	35.910,00	
Subventions :		
- D.E.T.R.		11.970,00
- Autres aides		0,00
Auto financement		23.940,00
Emprunt		0,00
<b>TOTAL du programme :</b>	<b>35.910,00</b>	<b>35.910,00</b>

#### **4./ Fourniture en gaz naturel et services associés - Consultation .**

M. Bernard BLAIZEAU, Président de la Commission des Travaux, informe le Conseil Municipal de la nécessité d'entreprendre une consultation dans le cadre du renouvellement du contrat de fourniture et acheminement de gaz naturel et des services associés.

Le Conseil Municipal approuve le travail de préparation de la CAO et la consultation qui sera lancée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal charge :

- la Commission d'Appel d'Offres de retenir l'offre la mieux-disante conformément au Règlement de consultation
- le Maire d'engager éventuellement avec les entreprises retenues par la commission, une négociation des prestations ainsi que cela est permis par les dispositions réglementaires ;
- le Maire à signer l'acte d'engagement et les documents s'y rapportant.

#### **5./ Nettoyage du Groupe Scolaire - Consultation.**

M. Bernard BLAIZEAU, Président de la Commission des Travaux, informe le Conseil Municipal de la nécessité d'entreprendre une consultation dans le cadre du renouvellement du contrat de nettoyage du Groupe Scolaire LE PETIT PRINCE – Rue des Erables.

Le Conseil Municipal approuve le travail de préparation de la CAO et la consultation lancée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal charge :

- la Commission d'Appel d'Offres de retenir l'offre la mieux-disante conformément au Règlement de consultation
- le Maire d'engager éventuellement avec les entreprises retenues par la commission, une négociation des prestations ainsi que cela est permis par les dispositions réglementaires ;
- le Maire à signer l'acte d'engagement et les documents s'y rapportant.

#### **6./ Transformation du POS en PLU - Consultation .**

M. Bernard BLAIZEAU, membre de la Commission des Appels d'Offres, informe le Conseil Municipal de la nécessité d'entreprendre une consultation dans le cadre de la procédure de transformation du POS en PLU et déclaration de projet, afin de définir le cabinet en charge de la rédaction de ce dossier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal charge :

- la commission d'Urbanisme d'analyser le dossier de consultation, en collaboration avec la CAO.
- le maire, de lancer la procédure de consultation ;
- la Commission d'Appel d'Offres, de retenir l'offre la mieux-disante conformément au Règlement de consultation
- le Maire d'engager éventuellement avec les entreprises retenues par la commission, une négociation des prestations ainsi que cela est permis par les dispositions réglementaires ;
- le Maire à signer l'acte d'engagement et les documents s'y rapportant.

**7./ SDAUH – Instruction des autorisations d’occupation du sol – Avenant à la convention.**

M. Didier NORTH, Président de la Commission d’Urbanisme, présente l’avenant à la convention émanant du Conseil Général relatif à l’instruction des autorisations d’occupation du sol.

Les modalités d’intervention du Conseil Général seront modifiées.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, une redevance de 2,00 € par habitant et par an sera demandée aux communes concernées.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,  
le Conseil Municipal approuve l’avenant proposé et autorise le maire à le signer.

**8./ Chasse ; appel d’offre Lot N°1 - acceptation.**

Le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 31 octobre 2014 relative au mode de location du lot N°1 suite à un appel d’offres.

La consultation s’est achevée le 12 janvier 2015.

La Commission Consultative Communale de Chasse et la Commission de location ont examiné l’unique offre déposée.

Les commissions proposent de retenir l’offre de Monsieur Pierre-Olivier SCHMIDT s’élevant à 500,00 €.

Après en avoir débattu, à l’unanimité, le conseil municipal :

- accepte l’offre de Monsieur Pierre-Olivier SCHMIDT s’élevant à 500,00 €,
- autorise le Maire à signer le bail de location de la chasse communale.

**9./ Participation au 115<sup>e</sup> Anniversaire du corps des sapeurs-pompiers d’Ittenheim.**

Mme Lucienne LETZ, Présidente de la Commission des Fêtes, présente la demande de participation faite par Monsieur Lionel ADAM, Président de l’Amicale de la Section des Sapeurs-Pompiers d’Ittenheim dans le cadre de l’organisation du 115<sup>e</sup> anniversaire du corps.

A l’unanimité,

le Conseil Municipal décide d’accorder une subvention exceptionnelle de 2.000,00 euros sollicitée par le président de l’Amicale.

Monsieur COLIN Frédéric, membre du corps, ne participe ni aux débats ni aux votes.

## **10./ Subventions collège d'Achenheim.**

M. Daniel GRUBER, Président de la Commission des Finances, informe les membres du conseil municipal du courrier provenant du collège Paul Wernert d'Achenheim relatif à une demande de subventions pour divers séjours se rapportant à l'année scolaire 2014/2015.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'allouer une subvention de 5,00 € / enfant / jour.

Le total général s'élève à 630,00 €.

Ce montant sera inscrit au budget primitif 2015.

Monsieur Didier NORTH, concerné par cette demande, ne participe ni aux débats ni aux votes.

## **11./ Engagement agents contractuels 2015 pour accroissement saisonnier d'activités.**

Mme Lucienne LETZ, adjointe au Maire en charge du personnel, informe le Conseil Municipal de la nécessité de disposer d'un renfort temporaire au niveau des services techniques plus particulièrement affecté à l'entretien des espaces verts.

En conséquence, et pour faire face à ce besoin, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'embaucher éventuellement et en cours d'année en fonction des besoins de service, quatre agents contractuels remplissant les fonctions d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, non titulaire pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2015.

La durée hebdomadaire est de 35 heures.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984 pour faire face à un accroissement saisonnier d'activités.

## **12./ Protection sociale complémentaire des agents**

M. Daniel GRUBER, Président de la Commission des finances, rappelle la délibération prise en date du 10 décembre 2012 relative à l'adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour les risques de

- SANTE couvrant les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité et de

- PREVOYANCE couvrant la perte de revenus en cas d'incapacité, d'invalidité et de décès.

Pour les deux types de protection, la commune avait défini des niveaux de participation à revaloriser annuellement en fonction de l'évolution du plafond mensuel de la sécurité sociale (PMSS).

Etant donné que le montant de celui-ci est passé au 1<sup>er</sup> janvier 2015 à 3170 € (anciennement à 3129 €), il propose de réviser à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, les participations comme suit:

A/ pour le risque SANTE

Le montant forfaitaire de participation par agent en temps plein de : 15,41 € par mois

La participation forfaitaire complémentaire est modulée comme suit selon la composition familiale :

Pour les agents en temps plein:

Pour adulte à charge : 10,02 € par mois

Par enfant à charge : 3,85 € par mois

Forfait « famille » : 36,98 € par mois

B/ pour le risque PREVOYANCE, le niveau de participation a été fixé comme suit :

Le montant forfaitaire de participation par agent en temps plein est de 5,39 € par mois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
les membres du conseil municipal acceptent ces montants.